

# tp charpentier bois

Le titre professionnel charpentier bois se compose de quatre activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation :

- Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle
- Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
- Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois
- Monter une structure bois

**Source :** Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)



metiers-foret-bois.org  
s'orienter, se former, s'épanouir

© www.metiers-foret-bois.org